

Compte –rendu
Colloque du Sénat Hydrodiplomate du Bassin
Du Jourdain

Comme suite au colloque qui s'est tenu au sénat, le premier décembre 2015, autour de la thématique :

« Hydrodiplomatie et changement climatique pour la Paix au Proche -Orient sur le fleuve de L'Oronte ».

Ce colloque avait comme objectif d'examiner les problèmes qui se posent pour le bassin du Jourdain, il a été organisé en 4 sessions :

- Une table ronde qui a traité des forces actives du dialogue méditerranéen « une action concertée pour la paix.
- L'Hydrodiplomatie du Jourdain pour une sécurisation des générations futures.
- L'Hydrodiplomatie pour un partage équitable de l'eau du Jourdain une gestion intégrée dans un cadre législatif onusien.
- Hydrodiplomatie et approches innovantes quelles outils technologiques et financiers ?
- L'essentiel des présentations et débats de cette rencontre se résume comme suit :
- L'eau, bien économique et sociale, est la principale ressource renouvelable sur la terre et elle est le fondement même de la survie et de la continuité de l'homme.
- L'enjeu de l'eau est une préoccupation majeure pour tous les gouvernements du Proche et Moyen-Orient.
- L'eau en particulier dans la région, a une dimension transfrontalière et interétatique, dont le partage peut provoquer ou alimenter des conflits et accroître les tensions géopolitiques de la région.
- Les décideurs politiques et experts devraient réfléchir à la façon d'assurer l'approvisionnement en eau et d'éloigner le spectre de la guerre de l'eau en adoptant une politique participative de gestion de l'eau car il faut répondre à une demande qui est croissante.
- La question des ressources en eau dans le bassin du Jourdain est une préoccupation continue, d'autant plus qu'elle est intimement liée à celle des frontières.
- L'hydrodiplomatie permet de rassembler au lieu de diviser et elle est l'art de construire la paix autour de cette ressource vitale en se basant sur les ossatures légales des Nations Unies tels que la convention de 1997 et de 1992 pour le partage équitable et l'utilisation raisonnable de l'eau au niveau des bassins transfrontaliers en générale et le Jourdain en particulier.
- Les experts ont appuyés tous les projets destinés à mobiliser une eau supplémentaire afin de la partager équitablement entre les pays riverains. Ces projets étant :
- Le Red-Dead situé à l'aval du bassin du Jourdain et doit s'appuyer sur une politique participative de tous les pays riverains du bassin.
- La construction du barrage d'Ibl Saki situé à l'amont du bassin du Jourdain sur l'affluent du bassin Hasbani-Wazzani du Liban.
- Les projets de dessalement d'eau de mer qui sont actuellement en exploitation.

- La notion de nouvelle masse d'eau qui combine l'eau conventionnelle et non conventionnelle pourrait constituer la solution technique au problème politique. L'amélioration de l'offre en eau ne pourra se faire qu'à travers ces projets cités ci-dessous et aussi en s'appuyant sur les technologies que l'on maîtrise de mieux en mieux
- La mobilisation des capitaux nécessaires à la réalisation de ces projets devient une priorité : la réalisation du Canal Resd- Dead, le barrage d'Ibl El Saki, les projets de dessalement pourraient garantir une eau supplémentaire de 700 millions de m³an. Ces projets ont été évolués par l'AFD et la Banque Mondiale à dix milliards de dollars environ.
- Il faut sauvegarder la mer Morte, patrimoine internationale et bien public pour l'humanité entière. La Mer Morte baisse aujourd'hui d'environ 1 mètre par an. Avec ce grand sujet Red-Dead Sea on va pouvoir gagner 30 cm de moins de baisse et alimenter en eau potable et abondante (700 milliards m³ d'eau) les pays riverains situés à l'aval du bassin.
- Il est tant de régler les litiges sur la distribution de l'eau du bassin du Jourdain en prenant en considération les droits de citoyens des pays riverains.
- Le moment est venu pour proposer la création d'une agence régionale du bassin pour le Jourdain sous l'égide des Nations Unies en s'appuyant sur la convention onusienne soit celle de 1992 ou celle de 1997.
- Cette agence régionale du bassin investirait dans toutes les infrastructures nécessaires pouvant aider les riverains à l'accès à l'eau à travers des partenariats publics privés.
- Cette agence opérerait comme une institution multinationale. Les eaux du bassin sont indistinctement allouées et l'utilisation de ces eaux ne peut être changée que par la volonté des Nations Unies et l'approbation des différents gouvernements des pays riverains. L'eau conventionnelle et non conventionnelle du bassin doit être allouée équitablement aux différents pays riverains.

Devant un tel défi, la communauté internationale devait se mobiliser le plus vite possible. Le bassin du Jourdain est une cause humanitaire digne du plus grand intérêt pour sauver des populations qui risquent de manquer d'eau dans le très proche avenir.

Une mobilisation de tous les acteurs participants à ces études devenait urgente avec le renforcement de la gouvernance pour une meilleure gestion transfrontalière de ce bassin.

« Seule » une gestion multinationale sous l'égide des Nations Unies donnerait une solution gagnante- gagnante qui pourrait contribuer au développement durable et à une gestion saine du Jourdain.

Rendez-vous au Sénat,

au prochain colloque sur l'hydrodiplomatie du Nil.

M. Olivier Cadic, Sénateur représentant les français établis hors de France